

Votre barème

Calcul

A - ANCIENNETE DE SERVICE

- Echelon au 31/08/2021 par promotion7 pts / échelon (minimum 14 pts)
- Echelon au 01/09/2021 par reclassement7 pts / échelon (minimum 14 pts)
- Hors classe7 pts / échelon + forfait 56 pts
- Hors classe agrégé7 pts / échelon + forfait 63 pts
- Hors classe agrégé, 4° échelon 98 pts si 2 ans d'ancienneté dans cet échelon
- Hors classe agrégé, 4° échelon105 pts si 3 ans d'ancienneté dans cet échelon
- Classe exceptionnelle..... 7 pts / échelon + forfait de 77 pts
- Classe exceptionnelle agrégé, 3° échelon..... 105 points si 2 ans d'ancienneté dans cet échelon

B - ANCIENNETE DANS LE POSTE (UNIQUEMENT POUR LES TITULAIRES)

- Par année de service 20 pts
- Par tranche de 4 ans 50 pts
- Service national 20 pts

(Accompli immédiatement avant une première affectation en qualité de titulaire)

C - PERSONNELS SORTANT DU DISPOSITIF DE L'EDUCATION PRIORITAIRE OU EXAPV

Si affecté en 2021/2022 (titulaire ou TZR affecté à l'année)

	REP+ et/ou Politique de la Ville	REP
ETB ou tous vœux restreints	100 pts	50 pts
COM, GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement	250 pts	150 pts

D - PERSONNEL ENTRANT EN EDUCATION PRIORITAIRE (possibilité de participer au mouvement spécifique)

- un vœu précis établissement REP + 150 pts
- un vœu précis établissement REP ou politique de la Ville 80 pts
- un vœu large tout poste EDUC PRIORITAIRE..... 60 pts

(Non cumulable avec les bonifications familiales)

E - EXERCICE DANS UN ETABLISSEMENT RELEVANT DES ZONES EXCENTREES DE L'ACADEMIE

E - 1 À l'entrée dans un établissement en zone excentrée :

- Vœux ETB.....40 pts
- Vœu large « Magny en Vexin et sa région ».....60 pts

(Non cumulable avec les bonifications familiales)

E - 2 À la sortie d'un établissement relevant d'une zone excentrée de l'académie (l'ancienneté dans le même établissement est supérieure ou égale à 5 ans) :

- Vœux ETB ou large restreint (CLG, LYC...)40 pts
- Vœux larges non restreints (COM*, GEO*, DPT*, ACA*)80 pts

F AGREGES DEMANDANT UNE AFFECTATION EN LYCEE

- un vœu précis ETB (portant sur un lycée)120 pts
- un vœu large (COM, GEO, DPT, ACA) restreints au lycée150 pts

Compatible avec la bonification rapprochement de conjoint.

G - SITUATION INDIVIDUELLE

G1 - Stagiaire depuis 2020, n'ayant pas encore utilisé la bonification ou stagiaire en 2021/2022 ayant validé la bonification lors de la phase inter-académique 2022 (sur un vœu au choix indiqué avec précision en rouge sur l'accusé de réception) 15 pts

G2 - Stagiaire, ex-contractuel du second degré, MA, MI-SE, AED (validé à l'inter)

- un vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement20 pts
- un vœu ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement150 pts

La bonification doit avoir été prise en compte à l'INTER 2022

G2 bis - Stagiaires ex. fonctionnaires hors Education nationale ou EN hors enseignement, éducation ou orientation (Vœu DPT correspondant à la dernière affectation ou ACA sans exclusion de type d'établissement) 1 000 pts

G3 - Vœu préférentiel : Sur le même premier vœu large de type COM, GEO, DPT (sans être précédé d'un vœu précis établissement) sans exclusion de type d'établissement (sauf agrégés demandant lycée) et hors spécifique académique exprimé

- 10 points par an, à compter de la 2e année, plafonnée à 50 points.

G4 - Situation des personnels ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)
 - pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi 100 pts
 (Uniquement sur les vœux GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA ou ACA sans exclusion de type d'établissement)
 - après avis du médecin technique auprès du recteur, sur tout vœu permettant d'améliorer les conditions de vie de l'agent handicapé (Vœux conseillés sur GEO, ZR et DPT) 1 000 pts
 Attention : LES BONIFICATIONS DE 1000 POINTS ET DE 100 POINTS NE SONT PAS CUMULABLES

Calcul

G5 – Personnels affectés dans des fonctions de remplacement (TZR)

G5-1 TZR souhaitant obtenir une affectation sur poste fixe en établissement 150 pts
 (sur vœu DPT de l'établissement de rattachement (RAD) ou d'affectation si discipline en ZRA sans exclusion de type d'établissement)

Cumulable avec les bonifications « sortant du dispositif de l'éducation prioritaire » (voir C)

G5-2 Personnels affectés dans la même ZR : 25 points par année dans la même zone de remplacement (ZR),
 + 100 points forfaitaires si au moins 5 ans d'ancienneté sur la même ZR.

G6 - Personnels touchés par une **mesure de carte scolaire** en établissement..... 1 500 points
 ou réintégrés **après congé parental avec perte de poste** 1 000 points
 (sur vœu ETB, COM, DPT, ACA sans exclusion de type d'établissement, ZRE, ZRD, ZRA)

G6 bis – Personnels de **retour de CLD (Congé Longue Durée)**..... 1 500 points
 (sur tous vœux sans exclusion de type d'établissement)

G7 – Réintégration à titre divers.

Pour les personnels sollicitant leur réintégration après disponibilité, détachement, mise à disposition, PACD, PALD, en période de reconversion pour changement de discipline 1 000 pts
 (sur vœu DPT ou correspondant à la ZR de la dernière affectation ou ACA/ZRA sans exclusion de type d'établissement)

H SITUATION FAMILIALE OU CIVILE (Appréciée au 31.08.2021 et pour enfant à naître au 31.12.2021)

H1 – Rapprochement de conjoint (RC)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement 150,2 pts
- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement 30,2 pts

H2 – Par enfant à charge de moins de 18 ans au 31/08/2022 (sous condition d'avoir obtenu le RC)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement 100 pts
- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement 25pts

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 31/08/2022 : (certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/2021)

H3 - Années de séparation (uniquement sur les vœux DPT et ACA)

Année(s) de séparation	CONGE PARENTAL ET/OU DISPONIBILITE POUR SUIVRE CONJOINT					
		0 année	1 année	2 années	3 années	4 années
ACTIVITE	0 année	0 point	30 points	60 points	90 points	100 points
	1 année	60 points	90 points	100 points	120 points	140 points
	2 années	100 points	120 points	140 points	160 points	180 points
	3 années	140 points	160 points	180 points	180 points	180 points
	4 années	180 points	180 points	180 points	180 points	180 points

H4 – Mutation simultanée entre conjoints

Deux stagiaires ou deux titulaires (vœux identiques et formulés dans le même ordre)

- vœux DPT – ZRD – ZRA – ACA sans exclusion de type d'établissement 100 pts
- vœux COM – GEO – ZRE sans exclusion de type d'établissement 30 pts

H5 – Autorité parentale conjointe (APC) (enfant(s) de moins de 18 ans au 31/08/20)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement 150,2 pts
- + 100 pts par enfant
- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement 30,2 pts
- + 25 pts par enfant

Total :